



9 juillet 2018

## Qualité de l'air en Valais en 2017

**La qualité de l'air en Valais continue à s'améliorer depuis les années 1980, grâce aux différentes mesures prises dans les domaines des transports, des machines du secteur non routier, des chauffages et de l'industrie. C'est ce qui ressort du rapport annuel sur la qualité de l'air en Valais, avec le bilan de mise en œuvre du Plan cantonal de mesures, que présente le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE). En 2017, les conditions météorologiques ont influencé les niveaux de particules fines en janvier et février, avec plusieurs dépassements de la limitation journalière lors d'épisodes d'inversions thermiques. Une tendance générale à la baisse s'observe toutefois depuis 10 ans pour cette pollution, ainsi que pour celle du dioxyde d'azote, surtout en centre urbain. Les valeurs limites sur l'ozone sont quant à elles encore fréquemment dépassées sur l'ensemble du territoire.**

Les concentrations de particules fines, polluant le plus préoccupant en termes de santé publique, confirment en 2017 leur tendance significative à la baisse. Celle-ci va d'une diminution de 36% en région rurale de plaine pour la plus modérée à 48% de baisse en centre urbain de Sion pour celle de plus grande ampleur, par rapport à 2006. En 2017, la valeur limite annuelle a été respectée dans toutes les régions valaisannes, comme en 2010 puis de 2014 à 2016, soit la cinquième fois depuis le début des mesures en 1999. Les conditions météorologiques hivernales ont toutefois favorisé en janvier et février des dépassements de la limitation journalière lors de situations d'inversion thermique. Ils excèdent la tolérance admise dans l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair).

Les concentrations de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) poursuivent leur diminution amorcée en 2007. La valeur limite en moyenne annuelle a été respectée à toutes les stations en 2017, comme les quatre années précédentes, sauf à proximité immédiate de l'autoroute. En milieu urbain, une baisse régulière des niveaux de NO<sub>2</sub> est particulièrement visible depuis 2011. Les assainissements de chauffages domestiques et d'entreprises initiés en grand nombre en 2006 par des notifications du Service cantonal de l'environnement (SEN) avec des délais de 2 à 8 ans, sont l'explication principale de cette évolution. La diminution des émissions de NO<sub>2</sub> par le trafic routier sur l'introduction de normes graduellement plus sévères imposées aux fabricants pourrait être une autre raison.

Les nombreux dépassements de valeurs limites pour l'ozone (O<sub>3</sub>), de mars à septembre, s'observent chaque année depuis le début des mesures par le réseau de surveillance cantonal, RESIVAL, en 1990. Les années avec de longues vagues de chaleur, comme en 2003 et dans une moindre mesure en 2015, montrent clairement que la lutte contre l'ozone est loin d'être gagnée, tant concernant sa concentration de fond d'échelle continentale, que sa production journalière et régionale à partir de gaz précurseurs et sous l'effet du rayonnement solaire. En 2017, le mois de juin a été le deuxième le plus chaud depuis le début des mesures par MétéoSuisse en 1864. Une température élevée persistante et une vague de chaleur de cinq jours survenues au cours de la seconde quinzaine, accompagnées



d'un ensoleillement intense, a favorisé la production photochimique d'ozone. Partant, le mois de juin a connu le plus grand nombre de dépassements de la limitation horaire sur ce polluant dans l'année.

Globalement, les tendances observées sont encourageantes et soulignent l'utilité des efforts consentis dans les différents domaines. Depuis 2014, les limitations à long-terme de l'OPair exprimées en moyennes annuelles pour les PM10 et le NO<sub>2</sub> sont largement respectées dans l'air ambiant. Pour ces polluants, les immissions excessives sont devenues depuis 4 ans un problème ponctuel intermittent dans le temps. Concernant l'ozone, l'amélioration est sensible sur une période de 25 ans, mais tend à stagner sur les 10 dernières années. Les efforts doivent par conséquent être poursuivis afin de garantir un air de qualité à l'ensemble de la population valaisanne. Une amélioration de la qualité de l'air bien en dessous des valeurs limites annuelles définies permettrait d'assurer que les influences météorologiques n'augmentent pas la pollution au-dessus des seuils reconnus nuisibles pour la santé.

En avril 2009, le Conseil d'Etat adoptait un plan de 18 mesures pour lutter contre les concentrations excessives d'ozone (O<sub>3</sub>), de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et surtout de particules fines (PM10) dans l'air valaisan. Toutes les mesures fixées sont mises en œuvre depuis 2013. La mesure de réduction d'impôt sur les véhicules les moins polluants (mesure 5.4.2) fut abandonnée en 2016, pour des raisons d'économies.

### **Personnes de contact**

**Alain Klose**, chef de section au Service de l'environnement (SEN), 027 606 31 85

Un résumé du rapport « Protection de l'air en Valais - Mise en oeuvre du plan cantonal de mesures et qualité de l'air en Valais » est joint en annexe. Le rapport complet peut être téléchargé sous [www.vs.ch/air](http://www.vs.ch/air), rubrique « Etudes et rapports ».